



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU SPUQ 2015-2016
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
Le 5 avril 2016

Moyens de pression : mandat confié au Conseil syndical

ATTENDU les moyens de pression discutés lors de l'assemblée plénière tenue lors de l'Assemblée générale du 5 avril 2016;

ATTENDU l'impossibilité d'évaluer en séance les suggestions présentées;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

CONFIE au Conseil syndical le mandat de réfléchir à des propositions de moyens de pression en vue de la prochaine réunion de l'Assemblée générale.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ